

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 4 février 2014, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence du Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault.

ÉTAIENT aussi présents : Madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les conseillers Claude Bergeron et Jules Dagenais, madame la conseillère Mireille Brazeau et monsieur le conseiller Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et monsieur André Malette, directeur des opérations – section voirie.

ÉTAIT absent : Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin (Absence motivée).

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

NOTE – INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

- ✓ À 20 h 12, monsieur Adrian Jones dépose une lettre au nom de l'Association du Lac Brassard « ALBA » en rapport avec le barrage du lac Brassard (Barrage des Pères).

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

14-02-043

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié, savoir :

En retirant l'item 2.2 :

- ✓ Pour accepter la démission de madame Line Lacombe à titre de représentante de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-des-Monts – Pour nommer _____ à titre de représentant (e) de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-des-Monts – Terme de deux ans – Du 5 février 2014 au 4 février 2016.

En ajoutant l'item 5.2 :

- ✓ Pour accorder une avance de fonds – Subvention – Fédération des lacs de Val-des-Monts – Décréter une dépense au montant de 10 000 \$ – Année 2014.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-044

**POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SESSION SPÉCIALE ET DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux de la session spéciale et de la session régulière du 21 janvier 2014, tenues à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-045

**POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MESSIEURS
SERGE RENAUD ET JÉRÔME P. FALARDEAU À TITRE DE
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – POUR
NOMMER MADAME GUYLAINE CHARRON À TITRE DE MEMBRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – TERME DE DEUX ANS
– DU 5 FÉVRIER 2014 AU 4 FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 21 janvier 2014, la résolution portant le numéro 14-01-034, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 755-14 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 716-11 – « Règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1.1 du règlement portant le numéro 755-14 stipule que le Comité est formé de sept (7) membres, lesquels sont nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la Direction générale a fait paraître, le 27 novembre 2013, sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts ainsi que sur la page Web de la Municipalité, le 4 décembre 2013, un avis public aux fins de recevoir des candidatures pour combler le poste vacant au sein du Comité Consultatif d'urbanisme.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepter la démission de monsieur Serge Renaud, à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 6 novembre 2013, et de monsieur Jérôme P. Falardeau, à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 12 novembre 2013.
- ✓ Nomme madame Guylaine Charron, à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme, pour un terme de deux ans, soit du 5 février 2014 au 4 février 2016.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION RETIRÉE

POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MADAME LINE LACOMBE À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DES-MONTS – POUR NOMMER _____ À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DES-MONTS – TERME DE DEUX ANS – DU 5 FÉVRIER 2014 AU 4 FÉVRIER 2016

14-02-046

POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 13-11-385 POUR NOMMER LES COMITÉS PERMANENTS ET AD HOC DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal, créer des comités permanents ou spéciaux qui sont chargés de : l'Administration, Travaux publics, Finances et Taxation, Loisirs et Culture, Environnement et Urbanisme, Sécurité publique, Ressources humaines, Hygiène du milieu, gestion, personnel, priorités, construction, voirie, sécurité civile, lutte contre les incendies, bibliothèques, patrimoine et autres;

CONSIDÉRANT l'article 61 du règlement portant le numéro 579-05 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil, Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale font partie d'office de tous les comités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté les résolutions portant les numéros 09-02-051, 09-11-284, 10-03-082, 10-04-111, 10-09-265, 10-10-325, 11-02-050, 11-11-382, 12-06-188, 12-09-290, 13-05-157 et 13-11-385, aux fins de nommer, modifier, abroger et remplacer les comités permanents et ad hoc du Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS ce Conseil forme, conformément à l'article 82 du Code municipal, les comités suivants et nomme les membres du Conseil et les fonctionnaires qui en feront partie, savoir :

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité général ou plénier du Conseil	⇒ La Secrétaire-trésorière et Directrice générale et tous les responsables des services municipaux	⇒ Tous les membres du Conseil municipal	Prendre des orientations ou des décisions sur les dossiers présentés par les fonctionnaires en vue de la session du Conseil. Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière du schéma de prévention incendies, des orientations et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis. Aucun jeton de présence n'est alloué.

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité des Finances	⇒ Madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, et secrétaire du Comité ⇒ Bureau de la Direction générale	⇒ Madame la conseillère Pauline Lafrenière ⇒ Monsieur le conseiller Jules Dagenais	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de finances municipales, incluant les politiques et règlements ayant une incidence financière, préparer et soumettre les prévisions budgétaires, états financiers et rapports requis soumettre les recommandations pour les octrois aux organismes, associations, athlètes sportifs en matière des arts, du milieu récréatif, culturel et autres. Proposer des politiques visant le soutien financier des organismes.</p> <p>Voir à l'application du règlement instituant le fonds de pension et tout ce qui concerne les conventions collectives.</p> <p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal, en collaboration avec le service des Travaux publics, pour la réfection ou l'entretien de toutes ou parties de voies publiques par lesquelles transitent où sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, le tout en conformité avec les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1).</p> <p>S'assurer que le droit payable par un exploitant est calculé en fonction de la quantité, exprimée en tonnes métriques ou en mètres cubes, de substances, transformées ou non, qui sont des substances minérales de surface définies à l'article 1 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) ou des substances similaires provenant du recyclage des débris de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures.</p>
Comité Consultatif d'urbanisme	⇒ Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et secrétaire du Comité ⇒ L'adjoint au Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	⇒ Monsieur le conseiller Gaétan Thibault	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire, effectuer des études en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, formuler des avis sur les dérogations mineures, consulter les parties intéressées lors de citation d'un monument historique ou la constitution d'un site du patrimoine.</p> <p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour les questions relatives à l'environnement, voir à évaluer le contenu du plan d'urbanisme, en vigueur et en préparation, sur tous les aspects qui touchent l'environnement et d'en proposer la modification lorsque nécessaire. Voir participer activement à l'élaboration et la mise en place de la politique environnementale de la Municipalité de Val-des-Monts.</p>

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité des Ressources humaines	⇒ Monsieur Julien Croteau, directeur des ressources humaines, des communications, secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint ⇒ Bureau de la Direction générale	⇒ Madame la conseillère Mireille Brazeau	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de relations de travail, voir à l'application des conventions des conditions de travail, des conventions collectives, de la formation du personnel.
Comité Association récréative de Val-des-Monts	⇒ Bureau de la Direction générale	⇒ Monsieur le conseiller Roland Tremblay ⇒ Madame Patricia Fillet, directrice générale	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la l'Association récréative de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par l'Association et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité Corporation de la Caverne Lafèche inc.	⇒ Bureau de la Direction générale et le service des Finances	⇒ Monsieur le conseiller Roland Tremblay	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la Corporation de la Caverne Lafèche inc., faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par la Corporation et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité – Fédération des Lacs	⇒ Bureau de la Direction générale ⇒ Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme ⇒ L'adjoint au Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	⇒ Madame la conseillère Mireille Brazeau	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité des Lacs, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis. Travailler en collaboration avec la Fédération et le bureau de la Directrice générale pour les projets, au préalable, approuvés par la Municipalité.
Comité Société de transport La Pêche (Transport adapté) – Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC)	⇒ Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture	⇒ Monsieur le conseiller Gaétan Thibault	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité Société de transport La Pêche (Transport adapté) et le Comité Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.
Mariage civil ou union civile	⇒ Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et les services municipaux	⇒ Madame la conseillère Pauline Lafrenière ⇒ Monsieur le Maire, Jacques Laurin	Le mandat est de s'acquitter des devoirs incombant aux mariages civils ou aux unions civiles, tel que prescrit par la Loi.

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité des Loisirs et de la Culture – Politique familiale et des aînés – Bibliothèques	⇒ Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et secrétaire du Comité	⇒ Monsieur le conseiller Gaétan Thibault	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en tant que responsable des questions relatives à la famille, aux loisirs, à la culture et au Réseau biblio du Québec et faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité et par le Réseau biblio du Québec et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.
Comité des Travaux publics	⇒ Monsieur André Malette, directeur des opérations – section voirie	⇒ Monsieur le conseiller Claude Bergeron	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de voirie, d'entretien, de réparations et réparation et de construction de chemins municipaux, d'installation d'enseignes sécuritaires et de signalisation, de luminaires, d'acquisition de véhicules, de réglementation.
Comité de prévention incendie	⇒ Monsieur Charles Éthier, directeur du service de Sécurité incendie	⇒ Monsieur le conseiller Claude Bergeron	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière du schéma de prévention incendies, des orientations et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité Villa St-Louis-de-France	⇒ Monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint	⇒ Monsieur le conseiller Jules Dagenais	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité Villa St-Louis-de-France, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.
COMITÉS AD HOC			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité du Festival country de Val-des-Monts	⇒ Bureau de la Direction générale ⇒ Madame Stéphanie Croteau, préposée aux activités et événements spéciaux	⇒ Monsieur le conseiller Gaétan Thibault	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité du Festival country de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.

COMITÉS AD HOC			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité de la Table des aînés des Collines	⇒ Bureau de la Direction générale	⇒ Monsieur le conseiller Roland Tremblay	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité de la Table des aînés des Collines, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis.
Comité de construction	⇒ Bureau de la Direction générale ⇒ Monsieur André Malette, directeur des opérations – section voirie ⇒ Monsieur Charles Éthier, directeur du service de Sécurité incendie	⇒ Monsieur le conseiller Claude Bergeron ⇒ Madame la conseillère Pauline Lafrenière	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal concernant la relocalisation, la rénovation, l'agrandissement et la construction de certains bâtiments municipaux : – Hôtel de ville – Ateliers municipaux – Casernes d'incendie
Comité exploratoire en matière de législation des chemins privés	⇒ Bureau de la Direction générale ⇒ Monsieur André Malette, directeur des opérations – section voirie	⇒ Monsieur le conseiller Claude Bergeron	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de modifications, législation et les normes applicables relatives à l'octroi de subventions pour les chemins privés.
Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	⇒ Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture	⇒ Monsieur le conseiller Gaéтан Thibault	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein de la Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, faire des recommandations aux membres du conseil municipal, assurer un suivi aux projets financés et une répartition équitable du Fonds de développement culturel au sein des municipalités de la MRC dans les secteurs culturels des arts visuels, de la scène, du patrimoine, des lettres et des métiers d'arts et événements culturels.

Conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 579-05, article 61, Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale font parties d'office de tous les comités.

Cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 13-11-385.

Le Maire suppléant, monsieur Gaéтан Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-047

POUR AUTORISER LA FIRME « LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER » À PROCÉDER À L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES – INTERSECTION DE LA ROUTE PRINCIPALE ET DU CHEMIN TESSIER – INTERSECTION DES CHEMINS DES TERRES ET DES BÂTISSEURS – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE AU MONTANT DE 2 800 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics a reçu des demandes, datées du 26 novembre 2013 et du 10 décembre 2013, pour installer des lampadaires à l'intersection de la route Principale et du chemin Tessier ainsi qu'à l'intersection des chemins des Terres et des Bâtisseurs aux fins d'assurer la sécurité et offrir une meilleure visibilité à ces intersections;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à installer aux intersections un poteau de bois de 35 pieds, une potence de 8 pieds, incluant une lumière de 100 watts HPS, un porte-fusible et le branchement, et ce, pour un montant maximum de 2 800 \$ « taxes en sus ».

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation du Directeur des opérations - Section voirie et l'approbation du bureau de la Direction générale, la firme « Les Entreprises électriques B. Marenger », sise au 1695, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau (Québec) J8R 3Y8, à procéder à l'installation de lampadaires à l'intersection de la route Principale et du chemin Tessier et à l'intersection des chemins des Terres et des Bâtisseurs, dont les travaux consistent à installer un poteau de bois de 35 pieds, une potence de 8 pieds, incluant une lumière de 100 watts HPS, un porte-fusible et le branchement.
- ✓ Décrète une dépense maximale au montant de 2 800 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
23-040-00-721	2 903,90 \$	Immobilisation – Travaux publics – Infrastructures
54-134-91-000	140,00 \$	Ristourne TPS
54-135-91-000	175,40 \$	Ristourne TVQ

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-048

POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE – RÉNOVATION DU SOUS-SOL À L'ÉDIFICE CURÉ-AMÉDÉE ALLARD — DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 139 800,00 \$ « TAXES EN SUS » – SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 13-11-20-042 – AFFECTATION DU SURPLUS POUR 19 987,55 \$

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des opérations – Section voirie a demandé, conformément à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 13-11-20-042, par annonce parue dans le journal « Le Droit » du samedi 30 novembre 2013, sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts ainsi que sur le système électronique d'appels d'offres « SEAO », aux fins d'effectuer les travaux de rénovation du sous-sol à l'édifice Curé-Amédée Allard;

14-02-048

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix, et ce, suivant les demandes et exigences contenues dans le cahier des charges de la soumission publique portant le numéro 13-11-20-042, à savoir :

Soumissionnaire	Adresse	Montant (Taxes en sus)	Rang
6739741 Canada Inc. Gestion DMJ a/s Daniel Lefebvre	183, chemin Freeman Gatineau (Québec) J8Z 2A7	139 800, 00 \$	1 ^{er}
Défi Construction et Fils Inc. a/s Richard Dumouchel	64, chemin Industriel L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0A9	151 779,00 \$	2 ^{ième}
176026 Canada Inc. Amor Construction a/s Jude Gauvreau	14, chemin Richard La Pêche (Québec) J0X 2W0	160 853,29 \$	3 ^{ième}
LCC & Associés Canada Inc. a/s Pascal Lalonde	30-A, rue du Grésil Gatineau (Québec) J9A 3L8	163 901,00 \$	4 ^{ième}
6523706 Canada Inc. Construction SRL a/s James Schnob	23, rue de Varennes Gatineau (Québec) J8T 8G7	174 958,00 \$	5 ^{ième}
Plano Construction Inc. a/s Marc Tessier	99, rue Crémazie, suite C Gatineau (Québec) J8Y 3P1	177 720,61 \$	6 ^{ième}
DSL Construction Inc. a/s Robert Desjardins	10, rue Lois Gatineau (Québec) J8Y 3R1	181 515,01 \$	7 ^{ième}

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Lapalme, architecte, de la firme Lapalme Rheault, architectes et associés, a procédé à l'analyse des soumissions et recommande, dans un rapport faisant partie des présentes, d'accepter la soumission en provenance de la compagnie Gestion DMJ \ 6739741 Canada Inc., sise au 183, chemin Freeman, Gatineau (Québec) J8Z 2A7, au montant de 139 800, 00 \$ « taxes en sus », comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour effectuer les travaux de rénovation du sous-sol à l'édifice Curé-Amédée Allard.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter le surplus d'une somme de 19 987,55 \$ afin d'effectuer les travaux de rénovation du sous-sol à l'édifice Curé-Amédée Allard.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil

- ✓ Accepte, sur la recommandation de monsieur Mathieu Lapalme de la firme Lapalme Rheault, architectes et associés, et l'approbation du bureau de la Direction générale, la soumission en provenance de la compagnie Gestion DMJ \ 6739741 Canada Inc., sise au 183, chemin Freeman, Gatineau (Québec) J8Z 2A7, comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, au montant de 139 800 \$ « taxes en sus », pour effectuer les travaux de rénovation du sous-sol à l'édifice Curé-Amédée Allard.
- ✓ Décrète une dépense totale au montant de 139 800 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités, et ce, suivant les dispositions de la soumission publique portant le numéro 13-11-20-042.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

14-02-048

- ✓ Autorise le service des Finances à affecter le surplus d'une somme de 19 987,55 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
23-080-00-722	144 987,55 \$	Investissement – Bâtiment Curé-Amédée Allard
54-134-91-000	6 990,00 \$	Ristourne TPS
54-135-91-000	8 757,50 \$	Ristourne TVQ

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-049

POUR AUTORISER LA FIRME D'INGÉNIEURS LES CONSULTANTS S.M. INC. – RÉALISATION DES SERVICES 7 À 10 DÉCRITS AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS DE LA SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 13-07-24-032 – CHEMIN DE LA MONTAGNE – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 20 080 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 17 septembre 2013, la résolution portant le numéro 13-09-334 aux fins d'accepter la soumission publique en provenance de la firme d'ingénieurs « Les Consultants S.M. Inc. » pour réaliser les services 1 à 6, de la soumission publique décrits aux documents contractuels portant le numéro de soumission 13-07-24-032, pour la réfection du chemin de la Montagne :

1. Les services consultatifs
2. Les services de coordination
3. Les études préparatoires
4. Le concept proposé
5. Les plans et devis préliminaires
6. Les plans et devis définitifs

CONSIDÉRANT QUE suivant la réalisation des services susmentionnés, il devient nécessaire d'octroyer à ladite firme d'ingénieurs la réalisation des services 7 à 10 décrits aux documents contractuels portant le numéro de soumission 13-07-24-032 à savoir :

7. L'appel d'offres
8. La surveillance des travaux
9. Les plans des ouvrages tels que construits
10. L'inspection de garantie

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs « Les Consultants S.M. Inc. », pour réaliser les travaux d'appel d'offres, la surveillance des travaux, les plans des ouvrages tels que construits et l'inspection de garantie, décrits aux documents contractuels de la soumission publique portant le numéro 13-07-24-032, a soumissionné un montant de 20 080 \$.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

14-02-049

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation du Directeur des opérations – Section voirie et l’approbation du bureau de la Direction générale, la firme d’ingénieurs « Les Consultants S.M. Inc. », sise au 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau (Québec) J8Y 6S6, à réaliser les services 7 à 10 décrits aux documents contractuels de la soumission publique portant le numéro 13-07-24-032 pour un montant de 20 080 \$, à savoir :
 - 7. L’appel d’offres
 - 8. La surveillance des travaux
 - 9. Les plans des ouvrages tels que construits
 - 10. L’inspection de garantie
- ✓ Décrète une dépense au montant de 20 080 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montant	Description
23-040-00-721	20 825,10 \$	EAI – Travaux publics – Infrastructures – Chemin de la Montagne
54-134-91-000	1 004,00 \$	Ristourne TPS
54-135-91-000	1 257,88 \$	Ristourne TVQ

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

14-02-050

POUR ADHÉRER AU REGROUPEMENT D’ACHATS AVEC L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR L’ACHAT REGROUPÉ DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE – ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec « UMQ » de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- ✓ Permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- ✓ Précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- ✓ Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d’administration de l’UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l’UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

14-02-050

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil confirme que :

- ✓ La Municipalité de Val-des-Monts confie à l'Union des municipalités du Québec « UMQ » le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussières (chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de notre Municipalité.
- ✓ La Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et de ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.
- ✓ Si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Val-des-Monts s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.
- ✓ Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.
- ✓ La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- ✓ Un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-051

**POUR PROCÉDER À LA MUNICIPALISATION DU CHEMIN
GUNVILLE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA PINERAIE ET
OBTENIR UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR
L'ÉCOULEMENT DES EAUX – LOTS PORTANT LES NUMÉROS
1 933 064, 1 933 228, 1 934 504, 2 727 514, 2 727 518, 4 349 628 AU
CADASTRE DU QUÉBEC ET SUR UNE PARTIE DU LOT 4 203 931
AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE madame Elena Vazquez, représentée par monsieur Rafael Estevez, propriétaire des lots portant les numéros 1 933 064, 1 933 228, 1 934 504, 2 727 514, 2 727 518 et 4 349 628 au Cadastre du Québec, a demandé, en date du 28 novembre 2013, à la Municipalité de Val-des-Monts, de procéder à la municipalisation du chemin Gunville et d'une partie de la rue de la Pineriaie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Elias El Haddad, ingénieur, certifié dans des rapports, datés du 24 septembre 2012 et du 21 mai 2013, faisant partie des présentes, que le chemin Gunville et une partie de la rue Pineriaie ont été construits selon les normes et réglementations applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour l'écoulement des eaux sur une partie du lot portant le numéro 4 203 931 au Cadastre du Québec, tel qu'il appert sur la servitude enregistrée en faveur du cédant sous le numéro d'enregistrement 20422263;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des opérations – Section voirie, recommande de procéder à la municipalisation desdits chemins, et ce, suivant le dépôt des rapports de monsieur Elias El Haddad, ingénieur, datés du 24 septembre 2012 et du 21 mai 2013, du rapport du Superviseur administratif au service des Travaux publics, daté du 21 janvier 2014, et ce, suivant des inspections de conformité des travaux de mise en forme de l'infrastructure desdits chemins, effectuées le 5 septembre 2013, par le Superviseur administratif au service des Travaux publics et le Contremaître du secteur Sud.

14-02-051

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur des opérations – section voirie et l'approbation du bureau de la Direction générale, de procéder à la municipalisation du chemin Gunville et d'une partie de la rue Pinteraie portant les numéros de lots 1 933 064, 1 933 228, 1 934 504, 2 727 514, 2 727 518 et 4 349 628 au Cadastre du Québec, propriétés de madame Elena Vasquez, représentée par monsieur Rafael Estevez, et d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour l'écoulement des eaux sur une partie du lot portant le numéro 4 203 931 au Cadastre du Québec, et ce, tel qu'il appert sur la servitude enregistrée en faveur du cédant sous le numéro d'enregistrement 20422263, le tout en conformité avec les rapports déposés de monsieur Elias El Haddad, ingénieur, datés du 24 septembre 2012 et du 21 mai 2013, du rapport du Superviseur administratif au service des Travaux publics, daté du 21 janvier 2014, et ce, suivant des inspections de conformité des travaux de mise en forme de l'infrastructure desdits chemins, effectuées le 5 septembre 2013, par le Superviseur administratif au service des Travaux publics et le Contremaître du secteur Sud.
- ✓ Mentionne que cette cession sera effectuée pour une valeur nominale et que tous les frais de notaire, d'arpenteur-géomètre ou autres frais inhérents seront à la charge du cédant.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-052

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE
LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS
RPGL (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET
DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 2 777,65 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 12-12-386, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENC), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité, et ce, pour les années 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir au bureau de la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

<u>DOSSIERS</u>	<u>HONORAIRES</u>	<u>DÉBOURSÉS</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>TOTAL</u>
N/Réf. : Lavigne, S et Carrière C. (66, chemin Létourneau) V/Réf. : 8293-315	70,00 \$	2,20 \$	3,61 \$	7,20 \$	83,01 \$
N/Réf. : Désormeaux, C. et Bastien, J. (2, chemin Harfang-des-Neiges) V/Réf. : 8293-399	420,00 \$	0,10 \$	21,01 \$	41,91 \$	483,02 \$
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-425	168,00 \$	1,10 \$	8,46 \$	16,87 \$	194,43, \$
N/Réf. : Soucy, Carle (2209, route du Carrefour) V/Réf. : 8293-432	664,50 \$	41,10 \$	35,29 \$	70,39 \$	811,28 \$
N/Réf. : Marenger, Bernard et als (121, route du Carrefour) V/Réf. : 8293-437	398,50 \$	308,70 \$	21,37 \$	42,61 \$	771,18 \$

14-02-052

N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-439	56,00 \$	---	2,80 \$	5,59 \$	64,39 \$
N/Réf. : Fédération des lacs de Val-des-Monts V/Réf. : 8293-440	322,00 \$	0,10 \$	16,11 \$	32,13 \$	370,34 \$
TOTAUX	2 099,00 \$	353,30 \$	108,65 \$	216,70 \$	2 777,65 \$

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 2 777,65 \$ et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL (SENCRL).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-160-00-412	233,45 \$	Frais juridiques – Administration
02-190-00-412	334,05 \$	Frais juridiques – Administration
02-610-00-412	1 965,39 \$	Frais juridiques – Urbanisme
54-134-91-000	108,65 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	136,11 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-053

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-001 – COMPTES
PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER
AU MONTANT DE 634 349,80 \$ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT
DE 1 331 235,09 \$ – SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS 284 779,25 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

14-02-053

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de janvier 2014, portant le numéro 14-001, totalisant une somme de 2 250 364,14 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 01	37 777,04 \$
Paie no 02	62 507,65 \$
Paie no 03	66 974,26 \$
Paie no 04	46 168,86 \$
Paie no 05	71 351,44 \$
Total	284 779,25 \$

- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 1 965 584,89 \$.

Année	Comptes à payer	Comptes payés	Total
2013	346 919,62 \$	649 117,55 \$	996 037,17 \$
2014	287 430,18 \$	682 117,54 \$	969 547,72 \$
Total	634 349,80 \$	1 331 235,09 \$	1 965 584,89 \$

- ✓ Le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de janvier 2014, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 965 584,89 \$.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-054

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 8 615,07 \$ ET AUTORISER LE PAIEMENT – MAÎTRE FRANCINE PHARAND, AVOCATE – HONORAIRES ET DÉBOURSÉS – VENTE POUR TAXES 2013

CONSIDÉRANT QUE maître Francine Pharand, agissant à titre de secrétaire-trésorière adjointe pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, a procédé, en date du 5 décembre 2013, à la vente de certains immeubles pour défaut de paiement de taxes et que des honoraires et déboursés, au montant de 8 615,07 \$, ont été encourus pour lesdits immeubles vendus;

CONSIDÉRANT QUE lesdits honoraires et déboursés seront récupérés du notaire du Palais de justice de Gatineau ou lors des retraits prévus à l'article 1057 du Code municipal, lesdits frais étant décrits dans un rapport faisant partie des présentes;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de rembourser à maître Francine Pharand, agissant à titre de secrétaire-trésorière adjointe pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lesdits honoraires et déboursés.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

14-02-054

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Décrète, sur la recommandation de l'Adjointe à la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 8 615,07 \$.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à effectuer le paiement à maître Francine Pharand, agissant à titre de secrétaire-trésorière adjointe pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sise au 166, rue Wellington, Gatineau (Québec) J8Y 2J4, pour acquitter les honoraires et déboursés pour les immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, le 5 décembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
55-131-10-000	8 615,07 \$	C.A.P. Fournisseurs

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-055

POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 12-12-406, aux fins d'accepter la mise à jour de la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Val-des-Monts – La famille, notre trésor;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire pallier au fait que l'édifice Saint-Louis-de-France n'a pas été reconstruit suite à l'incendie qui l'a détruit le 27 novembre 2011, et ce, en agrandissant un édifice déjà existant ou en faisant l'achat d'un nouvel édifice dans le secteur de Poltimore;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité de Val-des-Monts doit déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation de la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et l'approbation du bureau de la Direction générale, de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés, et ce, pour l'agrandissement d'un édifice déjà existant ou l'achat d'un nouvel édifice dans le secteur de Poltimore.

14-02-055

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-056

**POUR ACCORDER UNE AVANCE DE FONDS –
SUBVENTION – FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-
MONTS – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE
10 000 \$ – ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session spéciale de son Conseil municipal, tenue le 17 décembre 2013, la résolution portant le numéro 13-12-433, aux fins d'accepter le budget pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE certaines sommes sont prévues aux fins de venir en aide aux organismes et associations communautaires de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des lacs de Val-des-Monts a demandé à la Municipalité de Val-des-Monts une avance de fonds de 10 000 \$ sur le montant de la subvention qui sera octroyée à ladite Fédération pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit être signé entre la Fédération des lacs de Val-des-Monts et la Municipalité de Val-des-Monts relativement aux modalités de financement et la reddition de comptes que la Fédération doit faire à la Municipalité sur ses activités et l'utilisation des fonds publics mis à sa disposition par la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Décrète une dépense au montant de 10 000 \$, aux fins d'avancer une partie des fonds de la subvention qui sera octroyée à la Fédération des lacs de Val-des-Monts.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à émettre l'avance de fonds, au montant de 10 000 \$, à la Fédération des lacs de Val-des-Monts par chèque, bons de commandes ou autres, le tout conditionnel à la réception des documents exigés en vertu de la politique de soutien aux organismes.
- ✓ Souligne à la Fédération des lacs de Val-des-Monts qu'un protocole d'entente devra être signé entre ladite Fédération et la Municipalité de Val-des-Monts relativement aux modalités de financement et la reddition de comptes que la Fédération doit faire à la Municipalité sur ses activités et l'utilisation des fonds publics mis à sa disposition par la Municipalité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-470-00-970	10 000 \$	Contributions – Autres organismes

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-057

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 8 janvier 2014, et ce, tel que requis par l'article 61 du règlement portant le numéro 579-05 – Règles d'ordre et de procédures du Conseil.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-058

**POUR METTRE FIN À LA PÉRIODE DE PROBATION À
TITRE DE LIEUTENANT À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI ET
RÉAFFECTATION À TITRE DE POMPIER PERMANENT À
TEMPS PARTIEL – CASERNE NUMÉRO 1 – MONSIEUR
ÉRIC PICARD-CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QUE maître Richard Guay, arbitre, a rendu sa décision, le 15 août 2013, relativement à la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 15 août 2013 au 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 mai 2013, la résolution portant le numéro 13-05-183, aux fins d'accepter la politique sur les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre (Cadres supérieurs et intermédiaires), incluant les annexes A à I, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 février 2013, la résolution portant le numéro 13-02-041, aux fins de nommer monsieur Éric Picard-Côté à titre de lieutenant à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Picard-Côté, lieutenant à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1, aura terminé sa période d'essai le 5 février 2014 et que le Directeur du service de Sécurité incendie recommande de mettre fin à ladite période et de réaffecter monsieur Éric Picard-Côté à titre de pompier permanent à temps partiel à la caserne numéro 1.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYER PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, de mettre fin à la période de probation à titre de lieutenant à temps partiel à l'essai à la caserne no 1 et de réaffecter monsieur Éric Picard-Côté, à titre de pompier permanent à temps partiel à la caserne numéro 1.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la décision rendu par maître Richard Guay, le 15 août 2013, relativement à la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-059

**POUR ACCORDER LE STATUT DE LIEUTENANT CADRE PERMANENT
À TEMPS PARTIEL – FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – MONSIEUR
CLAUDE RENAUD – CASERNE NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 mai 2013, la résolution portant le numéro 13-05-183, aux fins d'accepter la politique sur les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre (Cadres supérieurs et intermédiaires), incluant les annexes A à I, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté lors d'une séance régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 février 2013, la résolution portant le numéro 13-02-042, aux fins d'embaucher monsieur Claude Renaud à titre de lieutenant à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Renaud, lieutenant cadre à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1, aura terminé sa période d'essai le 5 février 2014 et que le Directeur du service de Sécurité incendie, recommande d'accorder le statut de lieutenant cadre permanent à temps partiel à monsieur Claude Renaud à la caserne numéro 1.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYER PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, à monsieur Claude Renaud le statut de lieutenant cadre permanent à temps partiel à la caserne numéro 1, et ce, à compter du 5 février 2014.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la politique concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre (Cadres supérieurs et intermédiaires).

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-060

**POUR ACCORDER LE STATUT DE POMPIERS
PERMANENTS À TEMPS PARTIEL – FIN DE PÉRIODE DE
PROBATION – MONSIEUR DANIEL COPPING – CASERNE
NUMÉRO 1 – MESSIEURS MARC-ANDRÉ GAGNÉ ET
CHRISTIAN TESSIER – CASERNE NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT QUE maître Richard Guay, arbitre, a rendu sa décision, le 15 août 2013, relativement à la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 15 août 2013 au 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 février 2013, la résolution portant le numéro 13-02-043, aux fins d'embaucher des pompiers à temps partiel à l'essai aux casernes numéros 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Gagné, pompier à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 2, aura terminé sa période d'essai le 7 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Tessier, pompier à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 2, aura terminé sa période d'essai le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Copping, pompier à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1, aura terminé sa période d'essai le 13 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendie, recommande d'accorder le statut de pompiers permanents à temps partiel à monsieur Daniel Copping, de la caserne numéro 1 et à messieurs Marc-André Gagné et Christian Tessier, de la caserne numéro 2.

14-02-060

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale :

- ✓ Accorde, à monsieur Marc-André Gagné, le statut de pompier permanent à temps partiel à la caserne no 2, et ce, à compter du 7 février 2014.
- ✓ Accorde, à monsieur Christian Tessier, le statut de pompier permanent à temps partiel à la caserne no 2, et ce, à compter du 11 février 2014.
- ✓ Accorde, à monsieur Daniel Copping, le statut de pompier permanent à temps partiel à la caserne no 1, et ce, à compter du 13 février 2014.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la décision rendue par maître Richard Guay, le 15 août 2013, relativement à la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-02-061

**POUR METTRE FIN À LA PÉRIODE DE PROBATION ET À
L'EMPLOI DE MESSIEURS JUAN SEBASTIAN MILLAN,
CÉDRİK CHÉNIER-GAGNON, YANNICK FOURNIER ET
PATRICK LAVIGNE-CATAFARD – POMPIERS À TEMPS
PARTIEL À L'ESSAI – CASERNE NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT QUE maître Richard Guay, arbitre, a rendu sa décision, le 15 août 2013, relativement à la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 15 août 2013 au 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 février 2013, la résolution portant le numéro 13-02-043, aux fins de retenir les services de messieurs Yannick Fournier, à compter du 6 février 2013, et Patrick Lavigne-Catafard, à compter du 8 février 2013 et Cédrik Chénier-Gagnon, à compter du 12 février 2013, et ce, à titre de pompiers à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 17 septembre 2013, la résolution portant le numéro 13-09-343, aux fins de retenir les services de monsieur Juan Sebastian Millan, à compter du 24 septembre 2013, à titre de pompier à temps partiel à l'essai à la caserne no 1.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendie recommande de mettre fin à la période de probation et de mettre fin à l'emploi de messieurs Cédrik Chénier-Gagnon, Yannick Fournier et Patrick Lavigne-Catafard, à titre de pompiers à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1, puisque ces derniers n'ont pas complété avec satisfaction leur période de probation.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, de mettre fin à la période de probation et à l'emploi de messieurs Juan Sebastian Millan, Cédrik Chénier-Gagnon, Yannick Fournier et Patrick Lavigne-Catafard, et ce, à compter du 5 février 2014, à titre de pompiers à temps partiel à l'essai à la caserne numéro 1, puisque ces derniers n'ont pas complété avec satisfaction leur période de probation.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour effectuer les remplacements.

Le Maire suppléant, monsieur Gaétan Thibault, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES
ENGAGÉES À TITRE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES – REMPLACEMENTS**

Le 4 février 2014

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 658-09 décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil, à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, au Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service et, à l'article 165.1 du Code municipal, je vous dépose la mise à jour de la liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires pour des remplacements et des personnes qui ont terminé leur terme, à savoir :

1. Liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires – Remplacements, déposée lors de la session régulière du Conseil municipal, tenue le 2 avril 2013 – Page 127 du Livre des délibérations :
 - ✓ Fin du lien d'emploi de madame Christina Sabourin-Lécuyer, à titre de commis à la réception au service du Secrétariat, depuis le 24 janvier 2014.
2. Liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires – Remplacements, déposée lors de la session régulière du Conseil municipal, tenue le 6 août 2013 – Page 306 du Livre des délibérations :
 - ✓ Monsieur Yanouk Béland St-Amour – Remplacement au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, à titre d'inspecteur en bâtiment, depuis le 25 juin 2013.
3. Liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires – Remplacements, déposée lors de la session régulière du Conseil municipal, tenue le 19 novembre 2013 – Page 483 du Livre des délibérations :
 - ✓ Monsieur Alain Brazeau – Remplacement au service des Travaux publics, à titre de journalier temporaire, depuis le 18 novembre 2013.
4. Liste des personnes engagées à titre d'employées temporaires – Remplacements :
 - ✓ Madame Mélissa Picard Michon – Remplacement au service du Secrétariat, à titre de commis générale, depuis le 27 janvier 2014.
 - ✓ Madame Isabelle Plante – Remplacement au service du Secrétariat, à titre de commis générale, depuis le 3 février 2014.

NOTE : Veuillez noter qu'une annotation sera inscrite à la page 483 du Livre des délibérations 2013.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

14-02-062

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Gaétan Thibault
Maire suppléant